

POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

RAPPORT ANNUEL

Pays
d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

20
23

EDITORIAL

Nous nous sommes dotés avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), d'un outil souple, qui nous permet de travailler ensemble sur des projets qui font sens et répondent aux besoins de nos habitants, à l'échelle des 29 communes et des trois intercommunalités qui composent le Pays d'Arles.

Depuis 2020, j'exerce avec plaisir et responsabilité le rôle de président du PETR. J'ai mis en place une nouvelle organisation, dans la volonté de faciliter l'implication des élus : 7 commissions thématiques appuient ainsi le travail du Conseil syndical. Celles-ci ont montré leur efficacité et je tiens à remercier les vice-présidentes et vice-présidents qui les animent et l'ensemble des élus du PETR engagés.

Ce premier rapport d'activité du PETR marque une période charnière dans la mise en œuvre des stratégies que nous avons définies collectivement pour la préservation de notre cadre de vie et le développement durable du territoire. En 2023, nous avons engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale - Air Énergie Climat qui intègre les enjeux de transition écologique et énergétique. En renouvelant le projet de territoire nous définirons une trajectoire opérationnelle d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ces effets. Nous avons construit avec de nombreux acteurs du territoire une nouvelle stratégie pour le programme européen LEADER 2023-2027 et nous avons coordonné la réponse du territoire à l'appel à projets régional "Nos territoires d'abord", dont le PETR est co-pilote.

Parallèlement à ces grands chantiers, nous avons poursuivi nos actions d'animation et d'accompagnement de proximité auprès des communes et autres acteurs, avec notamment l'accompagnement à la désimperméabilisation de cours d'école, la promotion d'une restauration collective durable, l'organisation d'un événement sur la mobilité ou encore l'accompagnement des porteurs de projets LEADER. Nous amorçons un projet de création d'une offre de randonnée pédestre de type GR de Pays dont les boucles permettront de sillonner à la découverte de la culture et des merveilles de notre terroir et raconteront les coulisses de nos paysages. Nous avons entamé des réflexions pour la poursuite de la coopération opérationnelle dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial avec la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le rapport d'activité 2023 du PETR donne à voir l'avancement des principales actions engagées et dessine des perspectives à l'horizon 2026. Enfin, nous étudions des solutions à impact local pour contribuer à atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour compléter ce rapide tour d'horizon, je vous invite à nous suivre au travers de nos outils de communication (site internet, réseaux sociaux et Newsletter), et à vous rapprocher de l'équipe du PETR.



“Le Pays d’Arles est un beau territoire, fort de son identité et riche de ses différences.

Ce qui nous rassemble dans ce Pays d’Arles réside dans un certain art de vivre et un attachement profond à ce territoire”

Michel Pécout

Président du PETR du Pays d'Arles
Maire de Graveson

SOMMAIRE

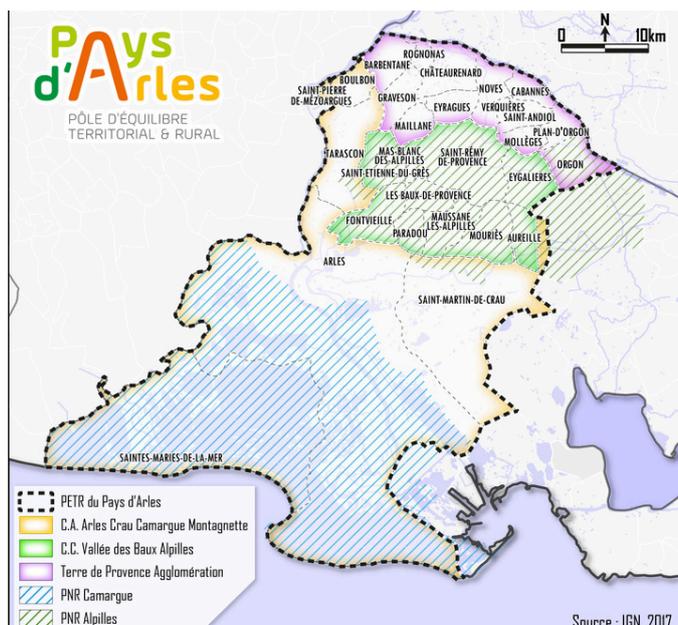
LE TERRITOIRE	06
LE PETR GOUVERNANCE, EQUIPE, MISSIONS PRINCIPALES DELIBERATIONS 2023	08
L'ANNEE EN IMAGES	16
BILAN PAR MISSION	17
2023 EN CHIFFRES	52
PERSPECTIVES & ENGAGEMENTS	58

LE TERRITOIRE

LE PAYS D'ARLES, PORTRAIT

Situé à l'ouest du département des Bouches-du-Rhône, le Pays d'Arles est bordé au Nord-Est par la chaîne des Alpilles et la Durance, à l'Ouest par le Petit Rhône. Au sud, la Camargue le mène jusqu'au littoral maritime.

Ce vaste territoire de 203 100 hectares, dont 70% sont situés dans les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, se compose de nombreux espaces naturels protégés (Natura 2000, réserve de biosphère, sites classés et inscrits...), témoins d'un territoire à caractère rural et à forte valeur environnementale.



Le Pays d'Arles se distingue par la diversité des milieux qu'il rassemble : pelouses et pâturages, maquis et garrigues, steppes et zones humides, plages et dunes...

Ces espaces composent des paysages emblématiques et singuliers à la fois.

Ils constituent des ressources aussi précieuses qu'elles sont vulnérables aux effets du changement climatique.



LE TERRITOIRE

Le Pays d'Arles bénéficie d'un extraordinaire patrimoine architectural, naturel et culturel.

Ce "Triangle d'or de la biodiversité" présente une diversité d'espèces animales et végétales parmi les plus élevées d'Europe.

Son attractivité et son rayonnement s'appuient sur des sites internationalement reconnus comme Arles, les Baux-de-Provence, Saint-Rémy-de-Provence ou les paysages emblématiques de la Camargue, des Alpilles, de la Crau, de la Montagnette et du Comtat.



Le Pays d'Arles regroupe environ 172 000 habitants.

Le territoire se développe autour d'un réseau de proximité de villes et de villages.

L'agriculture, le tourisme, la logistique et les industries culturelles constituent les piliers économiques du Pays d'Arles.

La diversité et la richesse de ses terroirs dessinent des paysages agricoles façonnés par la main de l'homme pour permettre le développement de la riziculture, céréaliculture, oléiculture, viticulture, élevage et maraîchage. Le Pays d'Arles offre un panier de produits complet de grande qualité. Ces activités agricoles et les pratiques sociales et festives qui y sont liées fondent un certain art de vivre.



Femelle de Criquet de Crau © Yann Toutain - CEN PACA



Le Pays d'Arles,
une terre de
traditions et de
savoir-faire vivants.

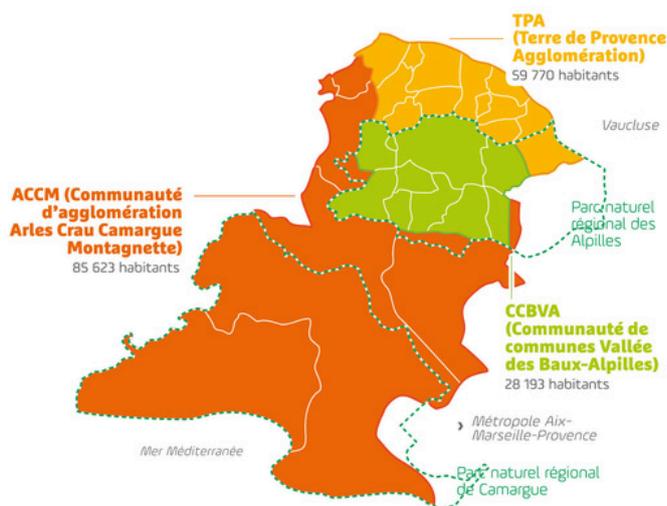
LE PETR

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, est un outil de coopération entre 3 intercommunalités :

- ACCM : communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- CCBVA : communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles
- TPA : communauté d'agglomération Terre de Provence

Il a vocation à œuvrer pour et avec ces intercommunalités dans le cadre des missions et projets sur lesquelles elles souhaitent travailler ensemble.

Le PETR développe des projets « sur mesure », qui portent sur l'aménagement et le développement économique, culturel et social du territoire et s'inscrivent dans des trajectoires de transitions.



La notion de "pays" désigne sous l'Ancien Régime, une communauté de vie, définie par un costume, un parler local, un sentiment d'appartenance.

Aujourd'hui il est défini comme une "région envisagée au point de vue d'une certaine identité ou communauté d'intérêts de ses habitants" (Source : Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays).

Le Pays d'Arles s'est ainsi construit sur une cohérence géographique, historique et culturelle et sous l'impulsion de la volonté commune des élus de porter une vision partagée de son avenir et de la concrétiser dans des projets.

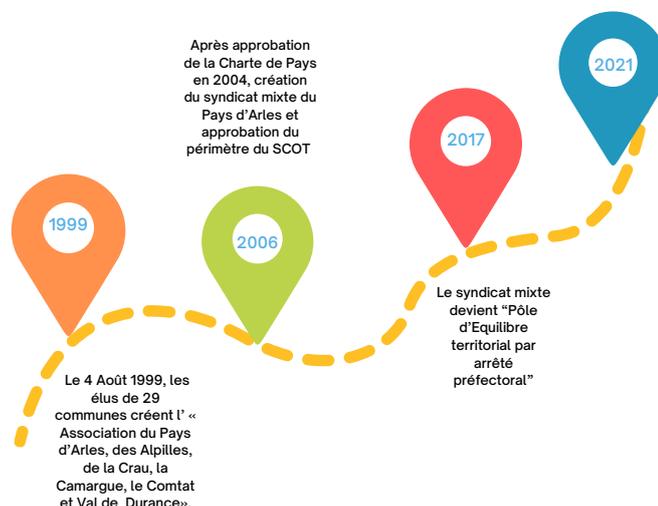
Le cadre juridique de la structure "Pays d'Arles" et les moyens dédiés se sont adaptés aux réflexions et aux actions jugées pertinentes à cette échelle et en lien avec les dispositions législatives.



Le PAYS D'ARLES, Carte de Léo Lelée et Fernand Benoît (1941)

La carte est constituée par la superposition de plusieurs aires d'extension : celles de l'élevage extensif des taureaux, de la pratique de la course camarguaise, de la « carreto ramado », de l'élevage du mouton mérinos d'Arles, du réseau d'irrigation de la Durance et du port du costume arlésien traditionnel.

Transfert au PETR de la compétence Plan climat des intercommunalités

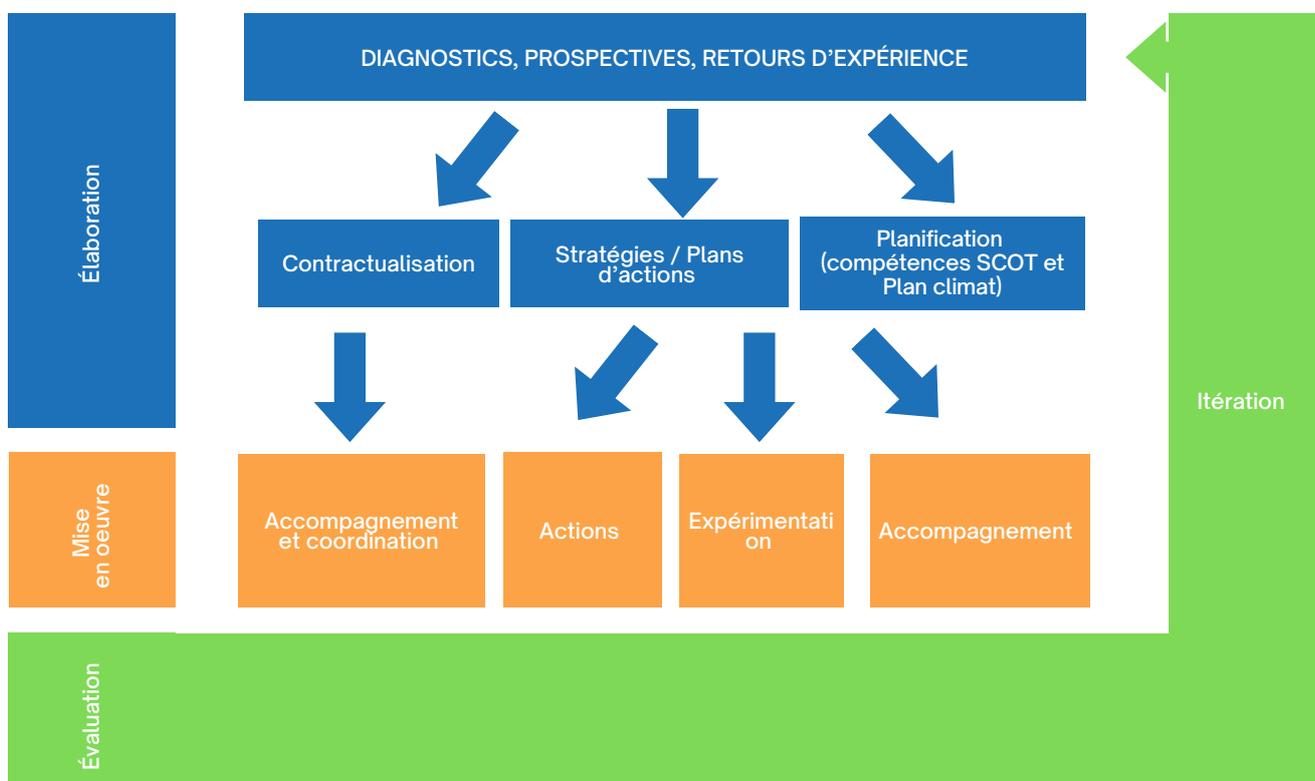


LE RÔLE ET LES MISSIONS

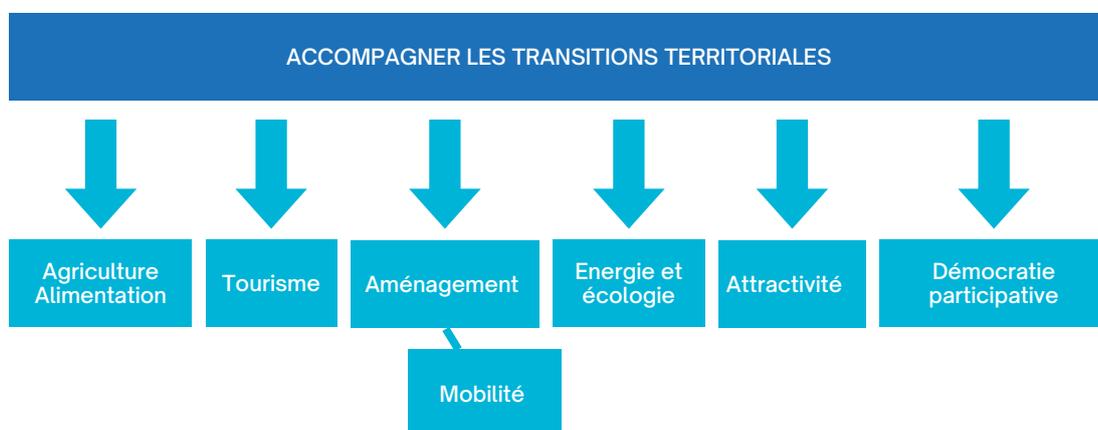
L'action du PETER du Pays d'Arles s'inscrit dans une méthodologie de projet et une approche transversale, nécessairement collaborative, participative et itérative.

En tant que facilitateur d'un développement durable du territoire, aujourd'hui accélérateur des transitions, le PETER est amené à jouer différents rôles selon les besoins du territoire et la maturité des projets.

RÔLES



MISSIONS



LA METHODE

**produire des ressources
(données, analyses)**

révéler des opportunités

**accompagner
l'émergence et
le développement de
projets**

**coordonner des
dynamiques**

réaliser des actions

.....



Observer - Appréhender

Suivre des dynamiques, recueillir des données, aller à la rencontre des acteurs, faire une veille ...



Analyser et produire

Conduire des études et des évaluations



Contribuer

Participer à des réflexions



Accompagner

Apporter un appui technique, une expertise, faciliter l'émergence



Financer

Soutien direct ou via un outil, dans le cadre d'une stratégie et/ou sur la base de critères.



Valoriser

Diffuser, communiquer, intégrer à une politique globale



Piloter

Coordonner (stratégie + opérationnel), animer, organiser...



Réaliser

Mettre en œuvre directement ou via un opérateur externe

L'EQUIPE DU PETR

ORGANIGRAMME AU 1er JANVIER 2023

Président
Michel PECOUT

Directrice
Christine COLLANGE

Chargée de mission
Communication ETP 30 %
Sylvie HERNANDEZ

Comptable-Secrétaire
Hervé MARILLIER

SCOT & PCAET

Cheffe de projet SCOT
Aurélié GABON

Chef de projet PCAET
(Poste à pourvoir)

Chargée de mission PCAET
Zoé SOUSSAN-RABETTE

AGRICULTURE ALIMENTATION

Chef de projet ruralité
Sophie CROQUETTE

Chargée de mission
Marie-Alice MARTINAT

Chargée de mission RHD
Lison POSTEL
Temps partagé
à 50% avec la Métropole AMP

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE & CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Chargée de mission
Sylvie HERNANDEZ – 50 % ETP

TOURISME

Chargée de mission
Majda BOUCHANINE

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Chargée de mission
Sylvie HERNANDEZ – 20 % ETP

LEADER

Chargé de mission
Gestion
Laurent BIEGANSKI

Chargée de mission
Animation
Florence Pillitteri

LA GOUVERNANCE

Le PÉTR est un syndicat mixte administré par les représentants élus des 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui le composent.

Il est organisé autour :

du **Conseil syndical**, instance décisionnelle

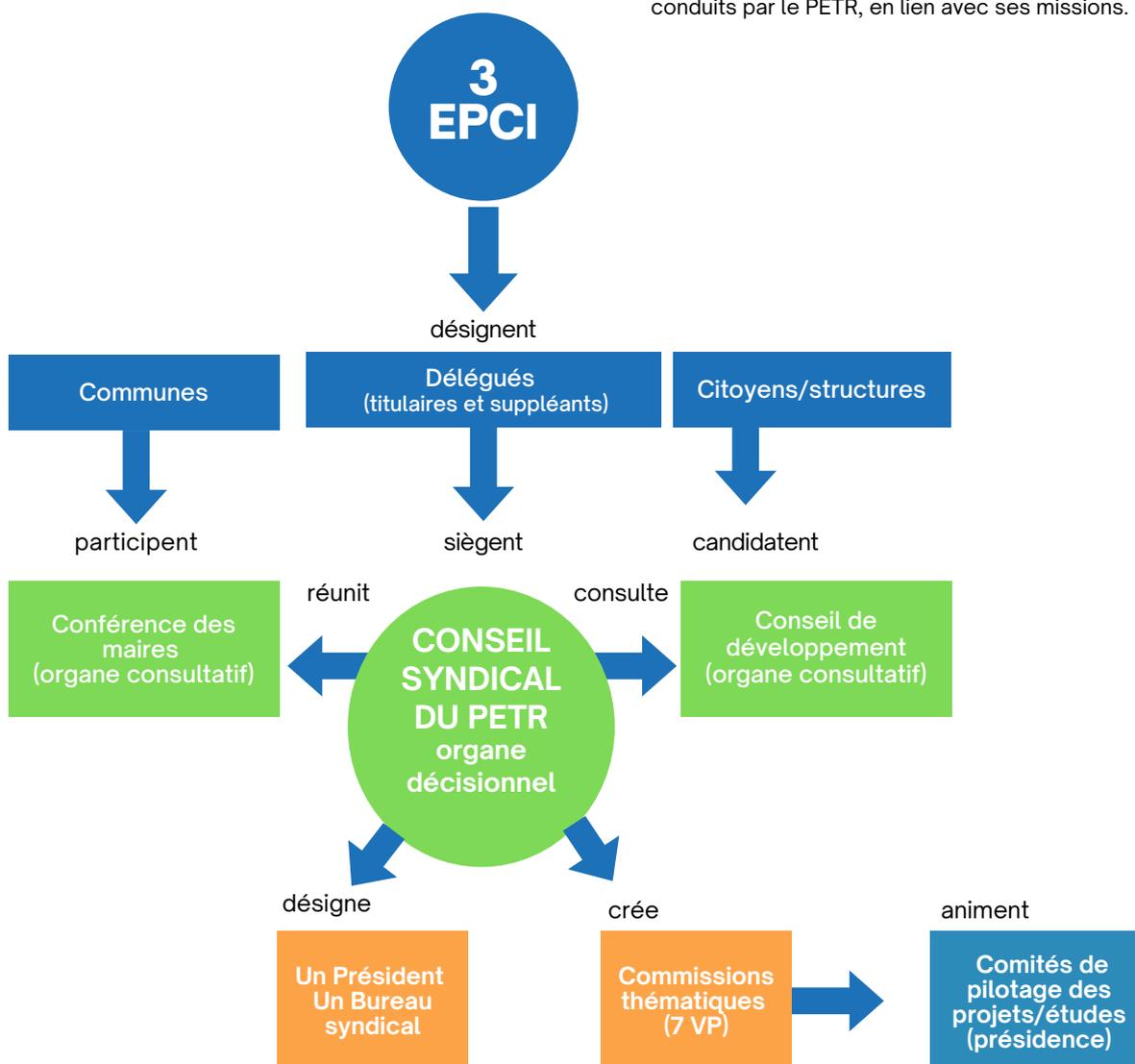
- du **Bureau syndical**, qui prépare et suit le programme de travail du PÉTR
- des **Commissions thématiques**, qui pilotent les missions du PÉTR

Le PÉTR dispose de deux instances consultatives :

- Le Conseil de développement, composé de personnes issues de la société civile
- La Conférence des Maires, composée des 29 Maires du Pays d'Arles

Le programme LEADER bénéficie d'une gouvernance spécifique, avec un Comité de Programmation (voir p.12).

Des Comités de pilotage et Comités techniques peuvent être créés pour mener à bien les différents projets conduits par le PÉTR, en lien avec ses missions.



LE CONSEIL SYNDICAL

LE BUREAU SYNDICAL



Michel PECOUT, Président
Patrick de CAROLIS, Premier Vice-Président
Jean MANGION, Deuxième Vice-Président
Corinne CHABAUD, Troisième Vice-Présidente
Lucien LIMOUSIN, Quatrième Vice-Président
Hervé CHERUBINI, Cinquième Vice-Président
Christophe LAUFRAY, Sixième Vice-Présidente
Pascale LICARI, Septième Vice-Présidente
Catherine BALGUERIE-RAULET – 1ère Conseillère
Anne PONIATOWSKI -2ème Conseillère
Jacques AUFRERE – 3ème Conseiller
Jean-Marc MARTIN TEISSERE – 4ème Conseiller
Jean-Christophe DAUDET – 5ème Conseiller
Serge PORTAL – 6ème Conseiller
Aline PELISSIER – 7ème Conseiller

LE CONSEIL SYNDICAL

Communauté d'Agglomération
Arles-Crau-Camargue-Montagnette
11 sièges

Titulaires : Patrick de CAROLIS, Christophe LAUFRAY, Lucien LIMOUSIN, Françoise FAVIER, Jean-Michel JALABERT, Jacques AUFRERE, Hervé MISTRAL, Pierre RAVIOL, Laurie PONS, Fabien BOUILLARD, Catherine BALGUERIE-RAULET

Suppléants : Sophie ASPORD, Rémy JACQUOT, Roland PORTELA, Mandy GRAILLON, Gérard QUAIX, Éva CARDINI, Annie GUIGUE, Érick SOUQUE, Frédéric IMBERT, Claire de CAUSANS, Clotilde MADELEINE

Communauté de Communes
Vallée des Baux-Alpilles
5 sièges

Titulaires : Hervé CHERUBINI, Pascale LICARI, Aline PELISSIER, Anne PONIATOWSKI, Jean MANGION

Suppléant : Alice ROGGIERO, Gérard GARNIER, Jean-Christophe CARRE, Lionel ESCOFFIER, Laurent GESLIN

Terre de Provence Agglomération
8 sièges

Titulaires : Corinne CHABAUD, Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Serge PORTAL, Jean-Christophe DAUDET, Michel PECOUT, Michel GAVANON, Pierre-Hubert MARTIN, Yves PICARDA

Suppléants : Marcel MARTEL, Gilles MOURGUES, Jean-Louis LEPIAN, Éric LECOFFRE, Georges JULLIEN, Daniel ROBERT, Manon NOEL, Patrick MARC

LES PRINCIPALES DELIBERATIONS 2023

21/03/2023 - TARASCON

- Rapport d'orientations budgétaires 2023
- Budget primitif 2023, approbation des cotisations 2023 des EPCI membres – Demande de versement anticipé
- Autorisation d'externaliser l'accompagnement juridique de la procédure de révision du SCOT valant PCAET
- Demande de financement 2023 au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'animation de la mission agriculture et alimentation du Pays d'Arles
- Modification du règlement intérieur du conseil de développement

04/04/2023 - ARLES

- Approbation du compte de gestion définitif 2022
- Budget primitif, approbation du compte administratif 2022 et approbation du budget 2023
- Salon des agricultures de Provence 2023, convention de partenariat établie entre la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le PETR
- Renouvellement de la convention pluriannuelle 2023-2026 avec l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA)
- Consultation inter-administrative : du projet de décorsetage du Petit Rhône

20/06/2023 - SAINT-MARTIN DE CRAU

- Motion - expression collective des élus du territoire du Pays d'Arles au regard des enjeux de production d'énergies renouvelables dans les zones d'accélération
- Prescription de révision générale du SCOT du Pays d'Arles valant Plan Climat Air Énergie Territorial - définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
- Engagement du PETR à assurer le portage juridique et financier du dispositif LEADER Pays d'Arles 2023-2027
- Adoption d'une convention de partenariat établie entre le CPIE, le PNRA, le CAUE, le PETR du Pays d'Arles et les 7 communes engagées dans la démarche collective de désimpermeabilisation

26/09/2023 - FONTVIEILLE

- Désignation et installation au Conseil Syndical des nouveaux représentants d'ACCM
- Recomposition du Bureau Syndical - élection d'un nouveau conseiller issu de l'ACCM
- GR de pays - lancement opérationnel du projet
- Demande déposée auprès de la Région Sud pour le financement via le FEADER en faveur de la restauration hors domicile « faire de la restauration collective une opportunité économique pour les filières locales et durables »
- Programme LEADER – participation du PETR au co-financement d'un projet au titre du fonds territorial LEADER
- Lancement d'un nouveau marché dans le cadre de la révision du SCOT valant PCAET : accompagnement du PETR sur le volet air-énergie-climat (AEC) du SCOT et évaluation environnementale

12/12/2023 – ARLES

- Désignation et installation au conseil syndical d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles
- Recomposition du Bureau Syndical - élection d'un nouveau conseiller issu de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles
- Animation et gestion du programme LEADER 2021-2027 demande de financement auprès de l'autorité de gestion régionale pour la période janvier 2024 avril 2025
- Signature du contrat régional « Nos territoires d'abord » du Pays d'Arles pour la période 2023-2028
- Engagement pour la mise en place d'un dispositif de contribution à la neutralité carbone en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence
- PCAET – mise en place d'un contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT) sur le Pays d'Arles : reconnaissance du PETR comme opérateur territorial, lancement d'un marché d'accord cadre, recrutement de l'animateur en charge du CCRT et demande de financement

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

7 Commissions thématiques pilotent les missions du PETR et animent des réflexions territoriales pertinentes à l'échelle du Pays d'Arles. Composées d'élus du PETR désignés par les EPCI elles peuvent associer d'autres élus invités et des techniciens.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SCOT-AIR ENERGIE CLIMAT

Président : Hervé Chérubini (5e VP du PETR)
ACCM : Catherine Balguerrie-Raulet - Fabien Bouillard
CCVBA : Hervé Chérubini
TPA : Michel Gavanon - Jean-Marc Martin-Teissere

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Président : Christophe Laufray (6ème VP du PETR), qui a succédé à Marie-Rose L'excellent en juillet 2023
ACCM : Catherine Balguerrie-Raulet - Christophe Laufray
CCVBA : Pascale Licari - Laurent Geslin
ITPA : Jean-Christophe Daudet - Eric Lecoffre

AGRICULTURE, ALIMENTATION / PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Président : Lucien Limousin 4ème VP du PETR
ACCM : Pierre Raviol - Jacques Aufrère
CCVBA : Lionel Escoffier
TPA : Michel Gavanon - Manon Noël

MOBILITÉS - TRANSPORTS

Président : Patrick de Carolis /1er VP du PETR
ACCM : Jean-Michel Jalabert - Pierre Raviol
CCVBA : Jean Mangion - Jean-Christophe Carré
TPA : Serge Portal - Gilles Mourgues

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Président : Michel Pécout (Président du PETR)
ACCM : Jean-Michel Jalabert - Fabien Bouillard
CCVBA : Hervé Chérubini - Gérard Garnier
TPA : Michel Pécout

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Présidente : Corinne Chabaud (3ème VP du PETR)
ACCM : Erick Souque + Christophe Laufrey
CCVBA : Gérard Garnier
TPA : Corinne Chabaud

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Présidente : Pascale Licari (7ème VP du PETR)
ACCM : Laurie Pons - Hervé Mistral
CCVBA : Pascale Licari - Anne Poniatowski
TPA : Pierre-Hubert Martin

COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2022

Le programme LEADER bénéficie d'une gouvernance spécifique, avec un Comité de Programmation, composé d'acteurs publics et privés. Il est composé de 46 acteurs locaux, organisé en deux collèges :

- **Un collège public** : représentants élus au sein du PETR, des PNRs des Alpilles et de Camargue et des 3 intercommunalités (ACCM, CCVBA, TPA)
- **Un collège privé** : acteurs locaux, particuliers ou professionnels, tous experts dans une ou plusieurs des thématiques du programme.

Président : Jean Mangion (2ème VP du PETR)
Désignation d'un titulaire et un suppléant.

PETR : Jean Mangion - Michel Pécout
ACCM : Gérard Quaix - Pierre Raviol
CCVBA : Jean-Christophe Carré - Pascale Licari
TPA : Michel Gavanon - Pierre-Hubert Martin

2023 EN IMAGES

Signature du contrat régional "Nos territoires d'abord"

financement régional de 19 814 795 €
permettant un soutien à 26 projets

Lancement du projet GRP

Convention lycée polyvalent de Montmajour

Rencontres du SCOT

Visite Terres de cuisine (Rognonas)

Premières rencontres du cyclotourisme



Cuisines nourrières Saint-Rémy de Provence

Approbation de la candidature LEADER 2023- 2027

Salon des agricultures de Provence 2023

Ciné-débat "Tu nourriras le monde" (Conseil de développement)

Atelier agriculture SCOT -AEC

Ateliers Destination Tepos

LE BILAN PAR MISSION

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Une politique publique ambitieuse qui porte deux ambitions : permettre aux producteurs de mieux vivre de leur activité tout en prenant en compte les enjeux du développement durable et permettre aux consommateurs du territoire d'accéder davantage aux produits locaux de qualité.

CONTEXTE

Les élus du Pays d'Arles ont confié dès 2010 au PETR une mission spécifique sur l'agriculture et l'alimentation afin de soutenir le développement des circuits courts et la valorisation des productions de qualité du territoire, financé par le programme LEADER. Cette ambition, traduite dans une Charte agricole en 2017 est renforcée par l'engagement du territoire dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) issu de la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014.

En effet, notre modèle alimentaire est questionné par des problématiques économiques, sociétales et environnementales : santé publique (diabète, obésité...) niveau de revenus des producteurs, accès au foncier et aux ressources, renouvellement de la population des chefs d'exploitation, effets du changements climatique, impacts de la production agricole sur les écosystèmes...

Pour répondre à ces différents enjeux, le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence co-pilotent et animent depuis 2018, en lien étroit avec les partenaires institutionnels, une démarche pour développer une alimentation locale, durable, équitable, de qualité et accessible à tous à l'échelle des Bouches-du-Rhône. Pour cela, ils mobilisent et accompagnent dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) les acteurs de la chaîne alimentaire, dans un dialogue territorial continu et des actions opérationnelles.

Les actions et la qualité de cette démarche territoriale font l'objet d'une reconnaissance par l'obtention d'un label national "Projet Alimentaire Territorial de niveau 2" attribués aux PAT dits « opérationnels ».

**Cultivons
ensemble
le bien manger
en Pays
d'Arles**

L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

L'agriculture, 1ère composante territoriale :

- 52 % de la surface du Pays d'Arles dédiée à l'agriculture (source MOS PETR 2017 et RPG 2017)
- 90 400 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) soit 60 % des terres cultivées du département, 15 % de la SAU régionale)
- 1 900 exploitations agricoles
- 13 400 actifs agricoles, 7 % de l'emploi du Pays d'Arles
- de nombreux opérateurs économiques : MIN de Châteaurenard, Actium Grand Marché de Provence, SICA abattoir de Tarascon, Marché de demi-gros de Saint-Etienne-du-Grès, industries agroalimentaires...

Une agriculture engagée dans des démarches de qualité

- 1 exploitation sur 4 en agriculture biologique
- 1 exploitation sur 4 valorisant sous signes de qualité AOP, IGP et Label rouge : plus grande concentration de signe de qualité à l'échelle nationale.

Le territoire du Projet Alimentaire Territorial :

- 121 communes
- 2 millions d'habitants
- 145 000 ha de terres cultivées
- 4 000 exploitations agricoles
- 31 signes de qualité (AOP, IGP...)
- Une gastronomie riche et saine avec le régime méditerranéen

LES OBJECTIFS

Piloter et animer le Projet alimentaire territorial avec la Métropole Aix-Marseille Provence

Inscrire les enjeux et les objectifs de la stratégie agricole et alimentaires dans les politiques territoriales

Soutenir les activités et événements participant à la mise en valeur du patrimoine agricole et alimentaire

LES REALISATIONS

L'équipe projet anime les réunions du Comité technique, de la Commission Agriculture-Alimentation et du COPIL du Projet Alimentaire Territorial.

- Organisation de Comités techniques thématiques du PAT avec les principaux partenaires
- Coordination de la mission "Nos cantines durables" (cf page ...)
- Déploiement de la Charte des Communes

- Organisation d'un atelier thématique "agriculture" (foncier, ressources...) dans le cadre de la révision du SCOT-Air Énergie Climat
- Actualisation du diagnostic agricole du Pays d'Arles avec les données du RGA 2020, du MOS et du diagnostic du PAT ciblé sur la consommation alimentaire (AUPA).
- Engagement de l'étude sur les dynamiques foncières sur le Pays d'Arles (SAFER)

- Participation à l'organisation du Salon des agricultures de Provence et réalisation d'un programme d'animations dans le cadre du Salon
- Contribution à la création d'un GR de Pays sur la thématique du terroir

LE PAT EN PAYS D'ARLES

15 communes du Pays d'Arles signataires de la Charte des Communes en 2023

1,2 millions du LEADER Pays d'Arles investis sur l'agriculture et l'alimentation

279 élèves inscrits aux animations proposées lors du Salon des Agricultures de Provence

LA FEUILLE DE ROUTE

Accompagner la production agricole et les filières de proximité vers des débouchés durables.

Garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous, à la cantine, au restaurant et à la maison.

Agir pour une politique foncière globale sur des secteurs agricoles stratégiques et la préservation de la ressource en eau.

Valoriser les productions locales, les savoir-faire, les métiers agricoles et alimentaires.

Accélérer la transition agroécologique pour améliorer la qualité de vie et la santé des producteurs et des habitants.

Innover et renforcer les méthodes de travail collectif et de gouvernance publique-privée.

LA CHARTE DES COMMUNES

Un accompagnement spécifique à chaque commune :

Suivi des plan d'actions, bilans, développement d'outils adaptés aux besoins

Organisation de formations, journées d'échange, visite de terrain...

LES OBJECTIFS

**FAVORISER
LE DÉVELOPPEMENT
DE PROJETS POUR UNE
ALIMENTATION DURABLE,
LOCALE ET DE QUALITÉ**

**RENFORCER
L'ACCOMPAGNEMENT DES
ACTEURS DU TERRITOIRE
POUR FAVORISER
L'APPROVISIONNEMENT
LOCAL**

**FAVORISER
L'ACCESSIBILITÉ À UNE
ALIMENTATION DE QUALITÉ
POUR TOUS**



LES PERSPECTIVES

2024

Production d'un livret bilan 2021-2023
Construction du plan d'actions 2024 -
2027 du PAT
Signatures des conventions financières
FEADER

2025

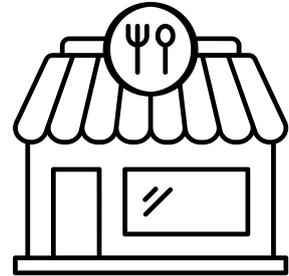
Élaboration du volet alimentation du
SCOT Air Énergie Climat (AEC)

LES RÉALISATIONS

- Suivi des projets financés par le PETR : soutien aux éleveurs de la SICA des Abattoirs de Tarascon pour monter en compétence (14 élevages accompagnés), soutien au collectif des signes de qualité et d'origine « Entre Alpilles Crau et Camargue » pour la prospection et la promotion.
- Accompagnement en ingénierie de 4 projets financés par le FEADER 16.4 (circuits courts) dont le PETR est partenaire officiel
- Suivi de 21 projets accompagnés par le programme LEADER
- Accompagnement en ingénierie et soutien de 5 acteurs du territoire pour l'obtention de financement de l'Etat (DREETS) via l'Appel à Projet « Mieux Manger pour Tous ».
- Réalisation d'une étude-action « renforcer l'approvisionnement en produits locaux dans les circuits de proximité et les cantines » (enquête, entretiens, préconisations)
- Accompagnement opérationnel de 2 lycées du territoire et signature de conventions de partenariat :
 - Lycée Montmajour à Arles : participation à l'expérimentation de commande groupée, organisation d'un événement de valorisation des produits sous signes de qualité (SIQO)...
 - Lycée Agricole de Saint-Rémy-de-Provence : soutien technique à la mise en oeuvre d'une unité de transformation en fruits et légumes, accompagnement à l'approvisionnement local du restaurant scolaire...
- Soutien au déploiement de l'épicerie sociale ambulante portée par l'Association Maison d'Accueil d'Arles (7 communes bénéficiaires en 2023)
- Accompagnement aux structures d'aide alimentaire pour la mise en réseau et le sourcing de produits locaux : Secours Populaire du Pays d'Arles, Paniers solidaires Nord Alpilles, Solaal Sud, VRAC Pays d'Arles

LE PROGRAMME “NOS CANTINES DURABLES”

La restauration hors domicile, un levier de développement économique, de sensibilisation nutrition/santé et de valorisation des productions .



CONTEXTE

La restauration dans les écoles, les collèges et les lycées publics du territoire du PAT comptabilise environ 32 millions de repas par an dont plus de 20 millions pour les écoles. Seuls 1,4% de la quantité de légumes produits sur le territoire suffiraient à alimenter la restauration scolaire pour l'ensemble de ses besoins en légumes. Mais la mise en lien de l'offre et de la demande demeure complexe : méconnaissance des fournisseurs locaux, complexité des marchés publics.

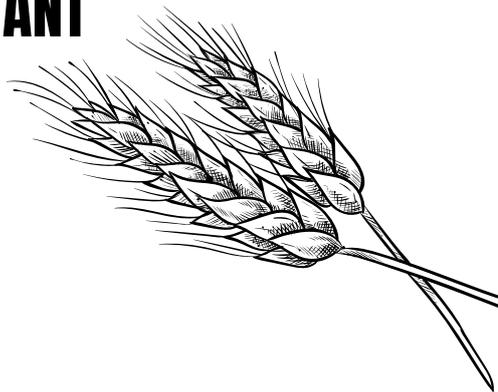
La restauration collective constitue toutefois un levier majeur d'action et de sensibilisation en faveur d'une alimentation de qualité et d'un revenu équitable pour les producteurs. Le plan d'actions pluriannuel du Projet alimentaire territorial l'a par conséquent ciblée comme l'un des chantiers d'intervention prioritaires. Pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux, il s'agit de proposer un accompagnement collectif et individuel, une démarche ascendante qui fonde ses outils sur les besoins du terrain et les initiatives déjà présentes ainsi qu'une mise en réseau des acteurs.

Le programme d'actions « Nos cantines durables » rassemble les actions du Projet alimentaire territorial concernant la restauration collective. Il est co-porté par le PETR et la Métropole Aix-Marseille Provence

**Un programme soutenu
par le Plan France
Relance (80%), la
Métropole AMP (15%)
et le PETR (5%)**

STRUCTURER, OUTILLER ET ANIMER UN RÉSEAU D'AGENTS ET ÉLUS RESPONSABLES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE DU PAT

AUGMENTER LA PART D'ACHATS LOCAUX ET DURABLES À COÛT CONSTANT



CAPITALISER ET DIFFUSER

- **Faire monter en compétence les professionnels** : formations des agents, échanges d'expériences et connaissances, ateliers de cuisine : bio-déchets, repas végétariens, lutte contre le gaspillage, achats durables (21 communes participantes - 237 personnes)
- **Mobiliser les professionnels** : lancement du Défi cuisines durables (novembre 2023) : un challenge entre plusieurs communes pour augmenter leur approvisionnement local et de qualité à budget constant.
- **Mettre à disposition des outils** : réalisation d'un guide de fournisseurs, d'un guide sur la transformation des produits bruts et d'un guide de ressources pour la sensibilisation à l'alimentation durable à l'école
- **Animation d'un réseau** de 327 élus et agents : diffusion de 10 Lettres d'information à 500 destinataires, organisation de 16 événements (ateliers cuisine et formations)
- **Accompagner les collectivités vers les objectifs réglementaires de la loi EGalim et l'approvisionnement local** : Accompagnement via l'Appel à projets "Nos cantines durables" 8 collectivités accompagnées sur mesure (assistance à maîtrise d'ouvrage) : accompagnement à la rédaction et l'analyse des appels d'offre, au sourcing, à la lutte contre le gaspillage
- **Réalisation de sourcing pour de nombreuses communes, pour une meilleure connaissance de l'offre.**
- **Massifier la demande** : coordination d'expérimentations de mutualisation entre collectivités : achat de denrées locales, achat de matériel culinaire pour des contenants alimentaires plus durables et favoriser l'utilisation des produits bruts).
- **Diffuser l'expérience du programme** : participation et présentation des actions lors des Journée régionales et nationales du réseau PAT
- **Capitaliser les initiatives** : expérimentation d'outils pour capitaliser les bonnes pratiques, innovations, en s'appuyant sur les établissements les plus avancés en matière d'alimentation durable.

LES RÉSULTATS

14 communes ont intégré le riz de Camargue IGP à leurs menus

8 communes ont intégré le Taureau de Camargue AOP à leurs menus

72% des communes ont mis en place la pesée des déchets pour lutter contre le gaspillage alimentaire

85% des répondants ont entamé ou terminé leur transition vers le zéro plastique en cuisine

60% ont mis en place des animations de sensibilisation à l'alimentation durable

LES PERSPECTIVES

2024

Réalisation d'un livret pédagogique "Tout un monde derrière ton assiette"

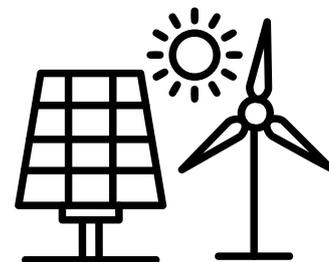
Réalisation de vidéos de mise en valeur de la mission "Nos Cantines Durables" et des bonnes pratiques des communes

2024 -
2027

Étude sur la massification des achats de produits locaux en restauration collective

SCOT-AIR ENERGIE CLIMAT

Du SCOT au SCOT-AEC : une vision d'ensemble à horizon 2045 de l'aménagement et des transitions territoriales, une stratégie, un plan d'action et des règles (d'urbanisme) pour les mettre en oeuvre.



CONTEXTE

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document cadre qui fixe les objectifs d'aménagement et de développement durable du territoire sur le long terme (horizon de 20 ans). Il recherche un équilibre entre les politiques publiques relatives au développement urbain (habitat, les mobilités, infrastructures, l'aménagement commercial, l'énergie...) et la préservation de l'environnement (espaces naturels et agricoles, protection des ressources...).

Le SCOT du Pays d'Arles, issu d'un projet partagé à l'échelle des trois intercommunalités du territoire (ACCM, CCVBA et TPA), a été approuvé en 2018, et a fait l'objet de modifications en 2019. Des évolutions rapides et majeures du contexte législatif et réglementaire imposent l'actualisation du projet de SCOT, notamment les lois ELAN, Climat et Résilience et Accélération des Énergies Renouvelables.

Les intercommunalités du Pays d'Arles ont transféré au PETR les compétences d'élaboration du SCOT et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Les élus du PETR ont saisi la faculté offerte au SCOT par la loi, de « tenir lieu » de PCAET et ainsi d'introduire au programme d'actions, un volet atténuation et adaptation au changement climatique au document de planification. La délibération du 20 juin 2023 prescrit la révision du SCOT et son évolution vers un SCOT -Air Énergie Climat (SCOT-AEC). L'élaboration d'un document unique constitue une opportunité de repenser les modèles d'aménagement en harmonisant les dynamiques sociales, économiques, énergétiques et écologiques à l'échelle du territoire.



FOURNIR UN CADRE DE RÉFÉRENCE AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET AUX PROJETS

IMPLIQUER LES ÉLUS DU TERRITOIRE ET LES SERVICES DANS L'ÉLABORATION DU SCOT- AEC

ACTUALISER LES DONNÉES DU TERRITOIRE

DÉFINIR UNE MÉTHODE ET PRESCRIRE LA RÉVISION DU SCOT-AEC

- Suivi des PLU en révision
- Suivi et contribution à la révision du SRADDET, suivi des chartes des PNRs, contribution à l'élaboration de diverses stratégies territoriales.
- Organisation des Rencontres annuelles du SCOT le 28 juin pour présenter les enjeux de la révision du SCOT-AEC.
- Actualisation des données agricoles en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.
- Co-animation d'un atelier thématique (enjeux alimentaires, fonciers et agro-environnementaux) pour alimenter le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).
- Actualisation du diagnostic territorial du SCOT
- Construction d'un plan de concertation et de communication adapté aux objectifs et aux moyens internes et externes
- Définition des besoins de la révision et mise en œuvre des moyens confiés aux prestataires externes (conventions et marchés de prestation)
- Contribution à la préparation et l'animation des ateliers "Destination TEPOS" (Cf Plan climat) en vue d'alimenter le plan d'actions du SCOT-AEC

4 LOIS AVEC 4 AMBITIONS FORTES POUR LE SCOT-AEC

La Loi Elan

Renforcer la place du projet politique des territoires.

Loi Énergie Climat

Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050

Loi Climat et Résilience

Lutter contre le changement climatique et favoriser la transition écologique de l'économie et de la société

Loi d'accélération des ENR

Accélérer la transition énergétique et la décarbonation

1 délibération qui fixe le cadre

Délibération du 20 juin 2023 de prescription de révision générale du SCOT valant Plan climat Air Energie Territorial, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

3 piliers obligatoires du SCOT

- Quelle économie demain dans un contexte d'incertitudes ?
- Comment répondre aux besoins de la population ?
- Comment intégrer les enjeux des transitions énergétiques, écologiques et climatiques (adaptation) ?

LES PERSPECTIVES

2024

Actualisation du diagnostic AEC
Elaboration du PAS (projet d'aménagement stratégique)

2025

Débat sur le PAS en Conseil syndical.
Elaboration du DACL, du DOO, du plan d'actions.
Arrêt du projet de SCOT - AEC

2026

Enquête publique et concertation PPA
Approbation du SCOT-AEC

S'INFORMER ET CONTRIBUER À LA RÉVISION DU SCOT-AEC :

UN DOSSIER DE CONSULTATION
DISPONIBLE AUX SIEGES DES 3 EPCI
(ACCM,CCVBA, TPA) ET DU PETR

UN REGISTRE DE CONCERTATION

5 BROCHURES À CONSULTER POUR
COMPRENDRE LE CADRE LÉGISLATIF, LES
ENJEUX ET LES TRAJECTOIRES DE
SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE DU
SCOT-AEC

TOUTES LES INFORMATIONS ACTUALISÉES
SONT DISPONIBLES SUR LE SITE
WWW.PAYS-ARLES.ORG

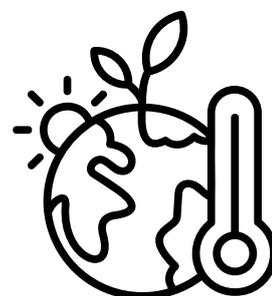
UNE ADRESSE

CONTACT@VILLE-ARLES.FR

POUR TOUTE QUESTION ET OBSERVATION

PLAN CLIMAT

Une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour le Pays d'Arles et des actions concrètes pour la mettre en oeuvre.



CONTEXTE

La révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par délibération du Conseil syndical en juin 2016, a été engagée : celle-ci sera conduite dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Les élus du Pays d'Arles ont décidé de réunir les deux démarches pour renforcer la cohérence entre les stratégies. Le futur SCOT "Air Énergie Climat" (SCOT-AEC) intégrera ainsi les volets stratégiques et opérationnels du Plan climat.

Ainsi, le PETR étudie, impulse, accompagne et met en oeuvre différentes actions qui concourent à l'atteinte d'objectifs de sobriété énergétique, de production d'énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique pour préserver les ressources du territoire et la qualité de vie des habitants... et contribuent à l'atténuation des effets du changement climatique.

**L' ACTION PUBLIQUE POUR
LA TRANSITION REPOSE
SUR 2 AXES**

**ATTÉNUATION ET
ADAPTATION**

LES ENJEUX

Sur le territoire du Pays d'Arles, en 2021, la consommation d'énergie représentait une dépense totale de 773 millions d'euros et était responsable de 71% des émissions de gaz à effet de serre.

La mobilité, premier secteur émetteur de GES
2e émetteur de polluants atmosphériques

Sur 1 177 logements recensés par l'ADEME :
25 % sont classés E, F ou G et 32 % sont classés D au diagnostic de performance énergétique

LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES DU PAYS D'ARLES S'INSCRIVENT DANS DES OBJECTIFS FIXÉS AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL :

PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DE SÉQUESTRATION DU CARBONE RÉSIDUEL PAR LES PUIITS DE CARBONE :

**OBJECTIF = 100% À HORIZON 2050 (CONTRE 2%
ACTUELLEMENT)**

**-75% DE GES À HORIZON 2050 PAR RAPPORT À
2012 ... SOIT 2 TONNES DE CO2EQ/HABITANT
(CONTRE 8 ACTUELLEMENT SUR LE TERRITOIRE)**

**+40 À 60% DE PRODUCTION DE CHALEUR EN
2028 PAR RAPPORT À 2017 VISÉS PAR LA
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE
(PPE)**

**LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DEVRONT
REPRÉSENTER AU MOINS 38 % DE LA
CONSOMMATION FINALE DE CHALEUR D'ICI 2030**

(Loi relative à la Transition Énergétique pour
la Croissance Verte de 2015 et la Loi
Énergie-Climat adoptée en 2019)

LES OBJECTIFS

DÉFINIR LA STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PAYS D'ARLES

ÉTUDIER LES GISEMENTS ET POTENTIELS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- **PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURES ET OMBRIÈRES**
- **MÉTHANISATION AGRICOLE (UNITÉS DE DIMENSION MOYENNE)**
- **CHALEUR RENOUVELABLE**

LES REALISATIONS

- Animation de 3 ateliers Destination TEPOS* pour « Territoire à énergie positive » (un par intercommunalité suivi d'un atelier de restitution à l'échelle Pays), réunissant élus, techniciens des intercommunalités et acteurs de la société civile (acteurs territoriaux privés et associatifs, ...)
- Co-construire le plan d'actions du SCOT – Air Energie Climat

Étude du potentiel de production d'énergie photovoltaïque en toitures et ombrières financée par la Région SUD dans le cadre de l'AMI Foncier dérisqué : 56 sites étudiés, répartis sur 24 communes, pour un potentiel total estimé à 9,3 MWc et un montant total estimé à 14,8 millions d'euros

Les potentiels de développement de petites unités de méthanisation agricole, adaptées aux caractéristiques du territoire (environ 15.000 tonnes d'intrants) ont fait l'objet d'une démarche d'étude a fédéré les acteurs concernés, pour faire émerger des projets collectifs et les coordonner, et travailler à l'acceptation des futurs projets par les habitants. La démarche a permis de faire émerger 2 projets qui ont été ainsi étudiés.

Conduite d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'un contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) à l'échelle du Pays d'Arles

Conduite d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'un contrat chaleur renouvelable, financée par l'ADEME à hauteur de 70%. 25 sites ont bénéficié d'une analyse d'opportunité pour la production de chaleur thermique renouvelable et 2 communes ont bénéficié d'une note d'opportunité de réseaux de chaleur (solaires thermique, géothermie, bois énergie...). Les résultats confirment l'engagement avec l'ADEME dans un CCRT

Ce contrat sur 4 ans rend accessible les aides du Fonds Chaleur (études et investissements) aux porteurs de projet publics et privés (saufs particuliers) et offre un accompagnement personnalisé (maîtrise des coûts, emplois attractifs non délocalisables au sein de filières d'avenir, à rendement plus élevée que la version électrique du chauffage ou de la climatisation...).

LES OBJECTIFS

DÉPLOYER DES DISPOSITIFS INNOVANTS

Agir localement en faveur de la réduction des émissions et la séquestration* du carbone :

- **Réduire l'empreinte carbone du territoire**
- **Mobiliser les citoyens et impliquer les acteurs économiques locaux sur les enjeux de transition**
- **Faire émerger des projets de décarbonation et inciter les acteurs économiques à les financer**
- **Accompagner les entreprises dans leur démarche de décarbonation**

LES REALISATIONS

Réalisation d'une étude d'opportunité sur un dispositif local de contribution à la neutralité carbone

Pour contribuer aux objectifs nationaux de neutralité carbone, le PETR et la Métropole Aix-Marseille Provence ont lancé une étude de préfiguration pour un outil à impact local. Cet outil opère en tiers de confiance et oriente des financements vers des projets permettant la réduction des émissions de GES ou la séquestration de carbone.

Les méthodes et labels nationaux et locaux sont utilisés pour certifier les crédits carbone. Exemples de projets : plantations d'arbres, agroforesterie, nature en ville...

LES OBJECTIFS

ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL DES COMMUNES

**Co-définir des zones
d'accélération des énergies
renouvelables des communes
du territoire**

**Soutenir et mettre en réseau les
initiatives au-travers de
démarches collectives et
expérimentales**

LES PERSPECTIVES

2024

Signature d'un Contrat chaleur renouvelable territorial (mission déléguée de l'ADEME) : financement de l'ingénierie interne et co-financement des études et investissements

Étude des formats juridiques et des modèles économiques propices à la création d'un dispositif public-privé de contribution à la neutralité carbone

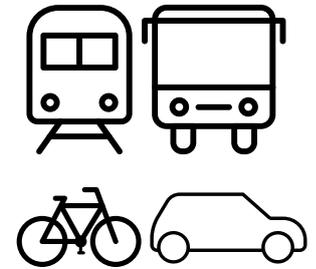
2025

Déploiement du Contrat chaleur
Élaboration du plan d'actions du SCOT-AEC

LES REALISATIONS

- Mise en place d'une cellule technique territoriale et partenariale (le PETR, les 3 intercommunalités, le Parc Naturel Régional des Alpilles) pour l'accompagnement des communes dans la définition de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables (loi APER).
- Rédaction d'une méthodologie commune et co-construction d'un outil cartographique interactif à l'échelle Pays d'Arles (partenariat du service SIG d'ACCM). Ce travail collectif a permis aux communes de répondre efficacement à cette obligation réglementaire. Un grand nombre d'acteurs ont été acculturés aux enjeux de la production d'ENR et du choix de leur implantation au regard des enjeux environnementaux, paysagers et sociaux, qu'ils soient réglementaires ou propres au territoire.
- Animation d'une démarche expérimentale mobilisant toutes les parties prenantes pour la désimperméabilisation de 7 cours d'écoles du Pays d'Arles, en partenariat avec le CPIE Rhône Pays d'Arles, le PNRA et avec l'appui du CAUE*
- Lancement et suivi d'un marché d'études techniques et de co-construction des scénarios paysagers cofinancé par l'AERMC* (70%), le PETR (20%) et les communes bénéficiaires (10%)

MOBILITE



Un espace d'échanges sur la question des mobilités à l'échelle du Pays d'Arles.

CONTEXTE

L'intérêt de disposer d'un lieu d'échanges pour traiter des sujets d'articulation entre les EPCI et avec les territoires voisins a donné lieu à la création d'une Commission mobilité. Les élus du Pays d'Arles ont affirmé la pertinence de faire émerger une vision partagée à l'échelle du Pays d'Arles, complémentaire des orientations stratégiques définies au niveau de chaque intercommunalité. Il s'agit d'identifier les enjeux communs dans la perspective de la révision du SCOT-AEC et de négociations avec les collectivités et institutions porteuses de projets mobilité impactant le territoire.

LE TERRITOIRE

- 83 % des déplacements du Pays d'Arles s'effectuent dans le périmètre du territoire
- Pour les déplacements hors territoire (17%) : ceux-ci sont plus importants vers le Vaucluse que vers le Gard ou la Métropole Aix-Marseille Provence
- La majorité des déplacements se font en voiture (y compris pour les très courtes distances)

LES OBJECTIFS

- Disposer d'un lieu d'échanges sur la thématique de la mobilité à l'échelle du Pays d'Arles
- Construction d'une vision commune des enjeux de mobilité
- Apporter des informations et des réflexions sur le territoire sur des questions de mobilité ciblées

LES PERSPECTIVES

2024

Recueil de données, construction d'orientations stratégiques mobilité pour alimenter le SCOT-AEC

Participation/contribution aux ateliers d'élaboration du contrat de mobilité régional à l'échelle du bassin interrégional de mobilité Pays d'Arles

2025

Contribution au projet de GR de Pays sur les aspects mobilité (chemins, accès...)

LES ETUDES EXISTANTES

- Analyse des données de l'enquête Ménages - Déplacements (données récoltées en 2019/2020, sur l'ensemble des Bouches du Rhône et traitées à l'échelle du Pays d'Arles et des 3 EPCI).
- Etude covoiturage : 25 emplacements stratégiques identifiés, propices au développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.
- Un "bassin de mobilité Pays d'Arles" a été délimité par la Région en concertation avec les AOM, il définit le périmètre des mobilités du quotidien. Les contrats opérationnels de mobilité (COM) et les Plans d'Action communs en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) sont réalisés à son échelle.

LES REALISATIONS

- Échanges avec les services pour suivre les stratégies et les projets des intercommunalités (schémas directeurs cyclables)
- Recueil des analyses, contributions et mise en commun à l'échelle du Pays d'Arles des enjeux de mobilité identifiés par les 3 EPCI du territoire, dans le cadre de l'élaboration régionale des contrats opérationnels de mobilité.
- Co-organisation avec la mission tourisme et le Parc Naturel des Alpilles des "Premières rencontres du cyclotourisme" en Pays d'Arles

TOURISME

Favoriser l'exploration du territoire et mettre en lumière sa facette rurale



CONTEXTE

Le poids économique du tourisme sur l'ensemble du territoire en fait un secteur hautement stratégique, source d'activités non délocalisables. Cette attractivité s'appuie sur des patrimoines naturels et culturels d'exception, la notoriété de sites phares, l'image de la Provence et de la Camargue. Toutefois, le tourisme recèle encore des potentialités à valoriser, et ses retombées peuvent être optimisées (mettre en lumière d'autres aspects du territoire, orienter les flux touristiques vers des offres méconnues, etc.).

Actif dans le domaine du tourisme depuis 2010, le PETR porte des réflexions et des actions qui visent à s'appuyer sur la richesse du « grand territoire » et les atouts que peut apporter l'échelle du Pays d'Arles. Suivant les orientations définies par les élus du Pays d'Arles, le PETR a ainsi mis en place des outils et opérations de promotion (ex : carte touristique, campagne de communication post-Covid, mise en avant d'une offre élargie à l'échelle du Pays...). En 2023, son action se déploie suivant 4 axes principaux : l'animation du site web Provence Pays d'Arles, un état des lieux de l'offre terroir, la création d'un produit touristique de découverte de type GR® de Pays, l'appui à la structuration de l'offre cyclotouristique du Pays d'Arles.

Découverte du terroir : pour une mise en lumière plus affirmée

L'agriculture constitue un pan majeur de l'identité culturelle, paysagère et économique du territoire, toutefois le terroir agricole n'est pas suffisamment identifié comme une force majeure de nos destinations.

Le PETR souhaite faciliter les coopérations au sein du territoire pour positionner ensemble et avec force cet atout, revendiquer et contribuer à la transmission de cette identité agricole aux habitants et aux visiteurs, mais aussi renforcer la visibilité de certaines filières agricoles dont le modèle économique mise sur la diversification touristique.

Face au manque de données disponibles en Pays d'Arles sur une offre d'activités terroir disséminée, changeante et parfois difficile à décrypter, la première étape vise à capitaliser les produits de découverte existants.

LES OBJECTIFS

- Disposer d'une information plus lisible et engageante sur l'offre d'activités terroir pour faciliter sa mise en valeur par les acteurs du tourisme



LES REALISATIONS

- Repérage et inventaire de l'offre d'activités loisirs-tourisme permettant au public de découvrir et connaître les terroirs du Pays d'Arles (visites, activités, découverte en autonomie).
- Structuration de l'offre : 10 familles d'activités identifiées, pour répondre aux envies de différents publics et 12 thèmes pour faire connaître les terroirs et les produits du Pays d'Arles
- Classement de l'offre selon des typologies parlantes et attractives pour le grand public, permettant de différencier les offres et intéresser des publics qui n'ont pas les mêmes envies
- Reformulation synthétique des offres pour des contenus plus concrets et évocateurs

Un site web de valorisation du Pays d'Arles

Créé en 2011 dans une volonté de présenter la diversité des atouts touristiques ruraux du Pays d'Arles et issu d'un travail collectif des opérateurs publics, le site web touristique Provence Pays d'Arles constitue une porte d'entrée numérique du territoire.

Il rassemble l'offre des diverses destinations qui le composent et invite à l'exploration. Interfacé avec le système régional d'information touristique (Apidae),

il favorise une couverture la plus complète possible de l'offre tout au long de l'année.

LES OBJECTIFS

Valoriser la richesse de l'offre du Pays d'Arles

LE WEB DE DÉCOUVERTE DU PAYS D'ARLES

UN OUTIL OFFRANT À L'HABITANT ET AU VISITEUR UNE VUE COMPLÈTE DES ACTIVITÉS LOISIRS-DÉCOUVERTE CLASSÉES PAR THÈMES (OFFRE NATURE, MUSÉALE OU CULTURELLE, TERROIR...)

UN AGENDA POUR ACCÉDER FACILEMENT AUX FESTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS DU MOMENT PROPOSÉS SUR LES DIFFÉRENTES COMMUNES DU TERRITOIRE

DES INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE, SON HISTOIRE, SES TRADITIONS, SES VILLAGES...

RENDEZ-VOUS SUR
WWW.PROVENCE-PAYS-ARLES.COM

LES REALISATIONS

- Animation du site internet " Provence Pays d'Arles"
- Alimentation de l'agenda d'évènements
- Actualisation des offres d'activités loisirs/tourisme

Développement du cyclotourisme

La pratique du vélo loisir par les visiteurs ou les habitants est en plein essor et nécessite une réponse des collectivités pour sécuriser, déployer l'infrastructure, offrir les services connexes, faire monter en compétence les opérateurs locaux, etc. En d'autres termes, pouvoir se présenter comme territoire sachant accueillir le cyclotouriste. Le PETR du Pays d'Arles, via son programme LEADER, a financé le PNR des Alpilles pour mettre en œuvre un projet de structuration du cyclotourisme à l'échelle du Pays d'Arles, développer de nouvelles boucles et réaliser une carte cyclotouristique.

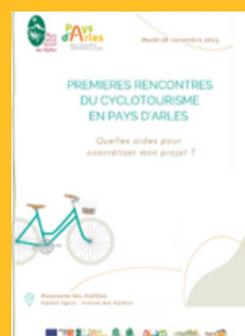
En lien avec ce projet est apparu le besoin de rendre plus lisibles les différents dispositifs d'aides financières actuellement mobilisables en France, afin d'inciter les opérateurs du territoire à s'en saisir pour développer leurs projets cyclotouristiques.

LES REALISATIONS

Co-organisation avec la mission tourisme et le Parc Naturel des Alpilles des "Premières rencontres du cyclotourisme" en Pays d'Arles, destinées aux élus, aux agents publics et aux professionnels du tourisme pour informer sur les différents dispositifs de financement existants en matière de mobilité touristique et rencontrer les financeurs.

Ce besoin s'est traduit par l'organisation, en partenariat avec le PNR des Alpilles, d'un évènement visant à faciliter la compréhension et l'accès aux différents financements disponibles. (Cf « Mission Mobilité »).

UN LIVRET PRATIQUE A ÉTÉ REMIS AUX PARTICIPANTS, POUR LEUR PERMETTRE DE VISUALISER CONCRÈTEMENT ET FACILEMENT LES DISPOSITIFS FINANCIERS APPLICABLES COMMUNE PAR COMMUNE, ET DE DISPOSER DES COORDONNÉES DES PARTICIPANTS POUR POURSUIVRE LES ÉCHANGES...



LES OBJECTIFS

Vérifier l'opportunité du projet de GR et mettre en place les conditions de lancement du travail

Enrichir l'offre de découverte touristique durable du territoire

Souligner le potentiel de randonnée et de dépaysement qu'il offre

Identifier et valoriser les sentiers permettant de sillonner par la marche le nord et le sud du Pays d'Arles en évitant les routes bitumées

Restituer l'identité rurale du territoire et faciliter l'immersion dans sa culture et ses savoir-faire

Raconter les coulisses de ces paysages à travers le fil rouge thématique « terroir et histoires agricoles » : paysages, grandes ou petites histoires, patrimoines, lieux de production, activités de découverte, évènements...

LES REALISATIONS

- Étude préliminaire d'opportunité sur la création du produit, avec l'apport d'expertises de Provence Tourisme, de la Fédération française de randonnée et du Conseil départemental
- Consultation de différentes instances internes : commission tourisme, commission mobilité, Bureau et Conseil syndical du PETR
- Association des acteurs institutionnels du tourisme (OT, OTI, PNR) à la réflexion préliminaire
- Définition et validation politique des grands contours du projet (approche, mise en tourisme, partenaires, enjeux spécifiques à ce territoire...).
- Organisation et validation politique du cadre de conduite du projet : gouvernance, phasages, moyens dédiés, etc.
- Délibération validant le lancement opérationnel du travail et de l'étude préalable

Un GR© de Pays pour découvrir ou explorer le Pays d'Arles

Pour mettre en lumière le territoire du Pays d'Arles et inciter à l'exploration de sa grande mosaïque de paysages, les élus du PETR ont décidé de créer un produit touristique de découverte de type GR® de Pays visant une homologation par la Fédération française de randonnée.

Associant randonnée pédestre et exploration attrayante du territoire, il vise à la fois l'habitant et les publics de marcheurs itinérants. Cette initiative s'inscrit dans une logique de transmission culturelle et de développement économique.

Les efforts de mise en tourisme (nuitées, haltes-découverte, guidages, offres weekends, événements terroir, etc) seront déterminants pour faire vivre le produit tout au long de l'année et favoriser des retombées économiques pour les acteurs locaux.

LES PERSPECTIVES

2024

Lancement de la phase 1 du GR de Pays (étude préalable) et première réunion du Comité de pilotage

2024

Ateliers contributifs "GR de Pays" avec les acteurs concernés

ATTRACTIVITE

Penser l'attractivité et l'hospitalité du territoire



CONTEXTE

Le PETR du Pays d'Arles a engagé en 2019 une démarche d'attractivité dans le cadre du Contrat de ruralité : diagnostic des atouts du territoire, analyse des marqueurs identitaires, définition des enjeux et orientations stratégiques. Cette démarche, s'appuyant sur des ateliers participatifs réunissant une diversité d'acteurs, a marqué une étape en 2020. Le contexte socio-économique et les questions environnementales ont conduit les élus à réinterroger les objectifs de la démarche du Pays d'Arles.

La Commission attractivité constituée en 2020 s'est ainsi donné pour objectif de revoir les finalités et la feuille de route de la mission. L'échelle du Pays d'Arles a été confirmée pour travailler sur les questions d'attractivité et en particulier d'hospitalité* territoriale. Parmi les enjeux définis préalablement, la Commission a identifié la mise en valeur de l'atout "agri-culturel" du territoire comme un levier d'action et un potentiel d'actions collectives accessibles.

En 2022, les élus du PETR, sur proposition de la Commission attractivité, ont saisi par délibération le Conseil de développement pour analyser la pertinence et les modalités de mise en œuvre de la poursuite d'une démarche d'attractivité en Pays d'Arles. Les membres ont réalisé différentes actions (auditions, entretiens, enquête de terrain) pour alimenter leur réflexion.

LES OBJECTIFS

Poursuivre une réflexion stratégique à l'échelle du territoire

Créer un cadre d'échange sur les questions d'attractivité et d'hospitalité territoriales

LES PERSPECTIVES

2024

Présentation de l'ensemble des travaux du Conseil de développement (2 contributions)

2024
2025

Séminaire "hospitalité du territoire" avec la participation du Conseil de développement

LES REALISATIONS

- Présentation et échanges en Commission Attractivité des éléments saillants de la contribution écrite du Conseil de développement
- Définition de modalités de travail en partenariat avec le Conseil de développement pour inscrire le dialogue dans la continuité des premiers travaux
- Définition des objectifs, de la méthode et du format d'un événement destiné aux élus, techniciens des collectivités et institutions, acteurs concernés
- Travail sur des pistes thématiques : centralités, maîtrise du foncier, vitalité des villes et villages, équilibres territoriaux ...

PROGRAMME LEADER PAYS D'ARLES

Accompagner et financer des projets répondant à la stratégie de développement local et durable du territoire



CONTEXTE

Le PETR du Pays d'Arles est engagé depuis 2007 dans le programme européen LEADER, « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Ce programme est destiné à soutenir le développement de l'économie locale dans les territoires ruraux, organisés en « Groupes d'Action Locale (GAL) ». Il permet de disposer d'une enveloppe financière pluriannuelle contractualisée de FEADER et de co-financements de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, des trois intercommunalités et du PETR du Pays d'Arles. Pour bénéficier de la programmation 2023-2027, le Pays d'Arles a déposé en 2022 une candidature articulée autour d'une stratégie co-construite grâce à la mobilisation de plus de 160 contributeurs publics et privés. La candidature du Pays d'Arles a été retenue, un conventionnement avec la Région, autorité de gestion des fonds européens, a été établi en 2023 pour organiser la délégation de l'animation et de la gestion du programme LEADER 2023-2027 au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles structure porteuse du GAL. Le PETR gère le programme et assure l'accompagnement des porteurs de projets.

Les projets ayant fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre du précédent programme bénéficient d'un suivi jusqu'au solde du financement. Cette phase de clôture et de préparation simultanées se caractérise par une intensification de l'activité de la mission tant au niveau administratif et financier que de l'animation



PROGRAMME LEADER 2014 -2022, LES PROJETS 2023 :

**6 PROJETS VOTÉS EN OPPORTUNITÉ,
POUR UN MONTANT TOTAL DE
SUBVENTION DE 359 276,02 €**

**12 PROJETS VOTÉS EN PROGRAMMATION
POUR UN MONTANT TOTAL DE
SUBVENTION DE 816 088,00 €**

**19 DEMANDES DE PAIEMENT TRAITÉES
POUR UN TOTAL DE 496 738,81 €**

**STRATÉGIE DU GAL 2014-
2022 :**

*« AGIR POUR UNE ÉCONOMIE DE
PROXIMITÉ BASÉE SUR LA QUALITÉ »*

ENVELOPPE FINANCIÈRE :

**TOTAL PROGRAMMÉ 2014-2022 :
3 739 848,33 € D'AIDE PUBLIQUE**

- 2 243 909,39 € FEADER
- 358 682,76 € RÉGION
- 137 256,66 € PETR

LES OBJECTIFS

Poursuivre et clôturer le programme LEADER 2014-2022

Accompagner les porteurs de projets dans le cadre du programme 2014-2022

LES REALISATIONS

- Organisation et animation des Comités techniques et de 4 Comités de programmation pour l'analyse et la sélection des projets à financer.
- Lancement et suivi de 3 appels à projets
- Accueil des porteurs de projets
- Participation aux instances de suivi des projets en cours de réalisation /réalisés : comités de pilotage, comités techniques, etc.
- Gestion de la maquette financière
- Interface avec l'autorité de gestion (Région) pour la gestion de la programmation
- Valorisation des projets réalisés : participation à deux événements (inaugurations), organisation d'une visite de terrain, communication sur les réseaux sociaux du PETR Capitalisation des résultats et éléments d'information sur les projets réalisés en vue de la production de supports de communication

LES OBJECTIFS

ENGAGER LE NOUVEAU PROGRAMME LEADER 2023-2027

LES PERSPECTIVES

2024

Poursuite et clôture du programme 2014-2022

Signature de la convention FEADER / Région / PETR

Premier appel à projets du programme 2023-2027

2025

Animation-gestion du programme 2023-2027 Forum LEADER

LES REALISATIONS

- Formalisation du conventionnement avec la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- Composition et mobilisation du Comité de programmation du nouveau programme
- Construction des critères d'analyse des projets par le Comité programmation
- Définition du plan de communication du nouveau programme, notamment création de la page linkedIn de LEADER Pays d'Arles
- Participation aux événements organisés sur le territoire pour diffuser l'information sur LEADER Rencontre d'acteurs (en vue d'identifier et de faire émerger de potentiels projets sur la nouvelle programmation)

Le programme LEADER 2023-2027

**Une enveloppe de
1 135 262 euros
sur 5 ans**

**3 axes, 5 fiches-
actions thématiques**

LA STRATÉGIE DU GAL 2023-2027:

**« LE PAYS D'ARLES, UN TERRITOIRE
VOLONTAIRE, ACTEUR DE SES
TRANSITIONS »**

LES 3 AXES DU PROGRAMME LEADER 2023-2027

**« AGIR POUR L'ENGAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE SES ACTEURS DANS LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉNERGÉTIQUE
ET ALIMENTAIRE »
ACCENT FORT SUR LES TRANSITIONS.**

**« FAVORISER UNE QUALITÉ DE VIE AU
QUOTIDIEN POUR TOUS LES HABITANTS »
PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES
BESOINS DE CHACUN ET APPORTER DES
RÉPONSES COLLECTIVES FAVORISANT LE
LIEN ET LE VIVRE ENSEMBLE.**

**« PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE
DE NOTRE TERRITOIRE », PARTAGER
DURABLEMENT ET AVEC TOUS, LA
RICHESSSE ET LA DIVERSITÉ DE NOS
PATRIMOINES MATÉRIELS ET
IMMATÉRIELS**

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

■

Animer le dialogue entre et avec les acteurs du territoire et la participation citoyenne



CONTEXTE

Le PETR a installé lors de sa création en 2017, son Conseil de développement.

Les membres bénévoles, issus de la société civile (citoyens, représentants d'associations ou d'entreprises) ont été désignés par délibération du Conseil syndical en décembre 2021

Le Conseil de développement a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et les citoyens du Pays d'Arles.

Espace d'expression et de réflexion indépendant :

- il exerce une fonction de consultation et de proposition auprès du Conseil Syndical, en rendant des contributions sur saisine et auto-saisine;
- il contribue au développement de la citoyenneté et porte des actions d'information, de consultation et de concertation qui favorisent l'appropriation des politiques publiques par les acteurs et habitants.

LES OBJECTIFS

- Faire vivre la démocratie participative locale
- Mobiliser les membres pour contribuer aux travaux
- Définir un programme de travail en lien avec les projets du PETR
- S'inscrire dans les réseaux de la participation et dans des dynamiques collectives locales
- Faire connaître l'instance et valoriser ses travaux et actions

LES PERSPECTIVES

2024

Contribution à la révision du SCOT-Air Énergie Climat : animation d'un atelier "Mon Village, ma ville en transition"

Présentation aux commissions thématiques des contributions « Alimentation » et « Attractivité territoriale »

Formation des membres à des méthodes et outils collaboratifs

2025

Renouvellement des outils de communication (identité visuelle, site Internet...)

Renouvellement des mandats et accueil de nouveaux membres

Poursuite de la contribution à la révision du SCOT – Air Énergie Climat

LES REALISATIONS

- Définition d'un cadre de travail, formalisé dans un "guide du Conseiller" et d'une boîte à outils.
- Actions de terrain et événements pour alimenter les travaux sur les deux saisines :
 - organisation de temps d'échanges dans le cadre des festivals Convivencia et Agir pour le vivant
 - entretiens auprès d'élus et d'acteurs, enquête de terrain "votre carte du Pays d'Arles"
 - conduite de travaux avec les étudiants du Master Administrations des institutions culturelles d'Arles...
- Présentations intermédiaires des travaux aux Commissions Attractivité et Plan climat.
- Participation à la co-construction du plan d'actions du SCOT-AEC dans le cadre des ateliers "Destination TEPOS".
- Participation régulière aux Coordinations nationale et régionale des Conseils de développement et aux événements de l'UNADEL*, réseau du développement local.
- Participation au réseau d'acteurs DECLIC*
- Définition d'un plan de communication interne et externe et priorisation des actions.
- Participation des membres à une émission radio (Soleil FM) pour présenter le CDD et son rôle.

CONTRACTUALISATIONS

Le Pays d'Arles en tant que territoire de projet constitue le périmètre de dispositifs contractuels pour lesquels le PETR exerce un rôle de chef de file, de coordinateur et d'animateur.



CONTEXTE

L'intervention des acteurs publics sur les territoires peut s'effectuer au travers de contrats, programmes ou autres dispositifs pluriannuels : ils articulent une stratégie de territoire et des projets qui sont déployés sous diverses maîtrises d'ouvrage. L'objectif est de favoriser une action plus stratégique, massive et ciblée. Le Pays d'Arles est ainsi engagé depuis 2015 en tant que chef de file dans des contractualisations pluriannuelles avec l'État ou la Région.

Pour la période 2023-2028, la région SUD Provence-Alpes Côte d'Azur, par délibération en date du 25 février 2022, a mis en place un nouveau format de politique contractuelle regroupant les dispositifs régionaux dans un cadre unique au bénéfice des territoires et de leurs habitants, le contrat régional « Nos Territoires d'abord » (NTDA). Ce nouveau format propose une politique plus ambitieuse pour porter les objectifs du Plan climat régional et ceux du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET). La programmation inclut des projets d'investissement et d'ingénierie, structurants à l'échelle du territoire, identifiés par la Région, le PETR, les 3 intercommunalités et les communes. Une clause de revoiture sera réalisée chaque fin d'année, permettant d'ajuster la maquette à budget constant.



LES OBJECTIFS

Co-piloter (chef de file) et animer le contrat territorial avec la Région et les EPCI

LES PERSPECTIVES

2024

Comité de pilotage NTDA

2025

Revoyure du Contrat NTDA

LES REALISATIONS

- Recueil des projets auprès des collectivités concernées par le Contrat, analyse, synthèse et prise en compte des évolutions du projet jusqu'au terme du contrat.
- Rédaction, en concertation avec les contractants, d'un document stratégique.
- Co-organisation avec la Région d'un Comité de pilotage annuel réunissant les structures contractantes.
- Suivi des différents projets, organisation d'une gestion concertée entre les 5 signataires afin de favoriser un traitement égalitaire des demandes entre les maîtres d'ouvrage.

19 814 795€
de financements Région

sur une durée totale
de 5 ans (2023-2028).

26 projets répartis sur 6 axes

LES AXES DU CONTRAT RÉGIONAL
“NOS TERRITOIRES D'ABORD”

AXE 1 :
GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

AXE 2 :
MOBILITÉ DURABLE INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET
PIÉTONNES

AXE 3 :
ÉNERGIES RENOUVELABLES

AXE 4 :
STRATÉGIES PATRIMONIALE BÂTIMENTS TERTIAIRES
PUBLICS
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE RÉHABILITATION
ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

AXE 5 :
SOBRIÉTÉ FONCIÈRE- AMÉNAGEMENT DURABLE
FONCIER ÉCONOMIQUE

AXE 6 :
TRANSITION ÉCOLOGIQUE PATRIMOINE NATUREL
RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

STRUCTURE DU CONTRAT

Sont inclus dans les 26 projets du contrat, 23 projets “fléchés”: pour ces projets, les maîtres d’ouvrage déposent un dossier de demande de financement auprès de la Région.

Le NTDA comporte également 3 lignes thématiques ouvertes à l’échelle du Pays d’Arles sur lesquelles les contractants ont souhaité concentrer les moyens. Ces lignes thématiques fusionnent des projets fléchés et des « enveloppes ouvertes » qui permettent de faire émerger et développer des projets sur la durée du Contrat.

- Infrastructures cyclables et piétonnes (3 607 350€ dont 1 882 150 € sur des projets fléchés et 1 725 200€ d’enveloppe ouverte),
- énergies renouvelables (1 798 967€ dont 155 000€ sur des projets fléchés et 643 967€ d’enveloppe ouverte)
- désimperméabilisation des cours d’école (830 000€ d’enveloppe ouverte).

2023 EN CHIFFRES

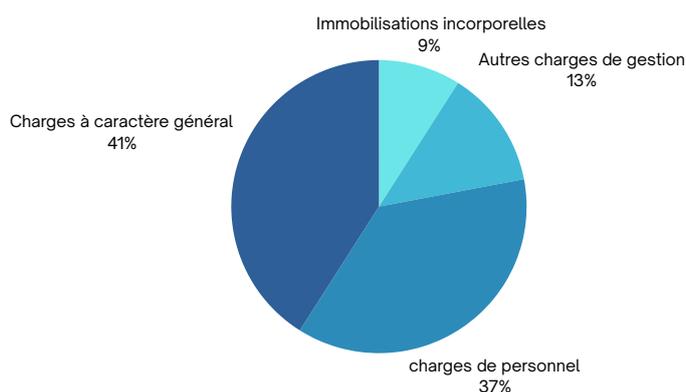
Dépenses par chapitre

011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	684 520,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	627 804,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	227 311,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 576,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500,00 €
26	PARTICIPATIONS PROVISIONNEES	2 000,00 €
		1 689 711,00 €

NB : 85% des charges à caractère général concernent des charges d'études et de mission (soit 580 300 euros) et 15% les charges fixes et variables (soit 101 400 euros).

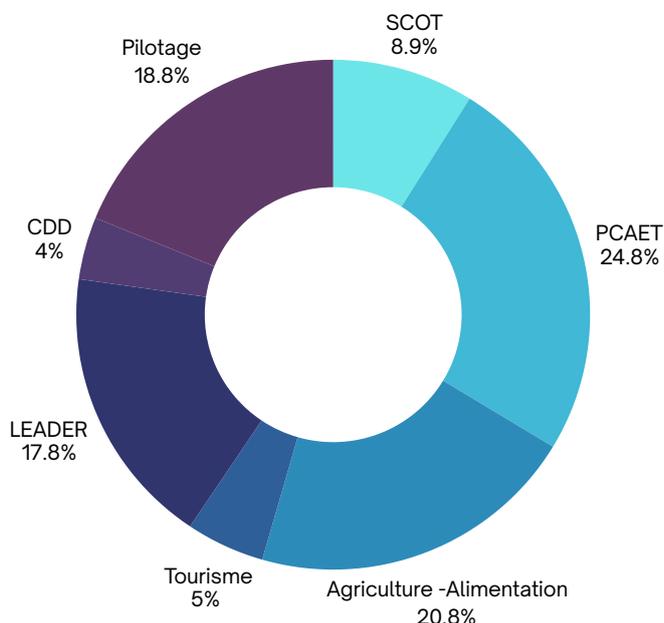
Les dépenses d'immobilisation incorporelles portent le co-financement du PETR à des porteurs de projets LEADER.

Les conventions de partenariat (Chambre d'agriculture, Jeunes Agriculteurs, Association des Signes de Qualité, Métropole Aix-Marseille Provence, Agence d'Urbanisme du Pays d'Arles), sont financées par les Autres charges de gestion courante.



Ventilation des dépenses par mission

SCOT	147 578,98 €
PCAET	412 410,87 €
AGRI - ALI	370 521,99 €
TOURISME	89 931,84 €
LEADER	304 384,32 €
CDDT	70 377,86 €
Pilotage	324 333,91 €
Budget global (hors dépenses d'ordre)	1 704 178,04 €

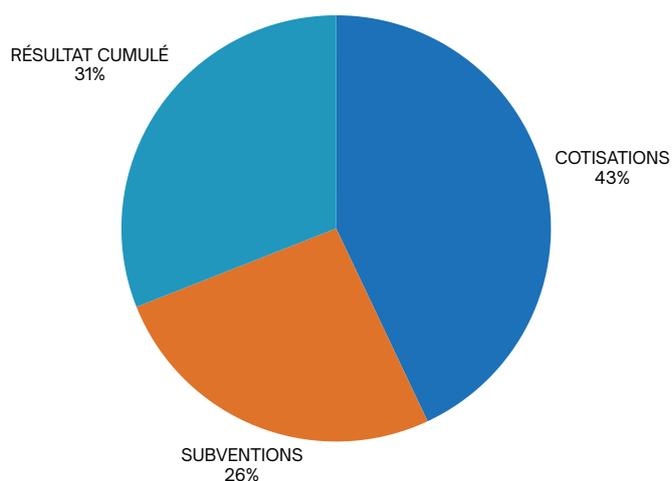


2023 EN CHIFFRES

Structure des recettes réelles

COTISATIONS	730 000,00 €	43%
SUBVENTIONS	442 062 €	26%
AUTRES	295,00 €	0%
RÉSULTAT CUMULÉ	529 080 €	31%
	1 701 977,15 €	100%

Recettes par nature



Subventions par mission

PCAET	151 072,20 €
AGRIculture-alimentation	133 317,00 €
LEADER	148 212,72 €
PILOTAGE	250,00 €
Total	432 851,92 €

PERSPECTIVES & ENGAGEMENTS

PERSPECTIVES 2024-2026

Les élus membres du Conseil syndical du PETR ont tracé les perspectives stratégiques et opérationnelles 2024-2026 de la structure.

STRATÉGIE



Agir pour accompagner l'adaptation du territoire aux défis du changement climatique
Accompagner la compréhension et l'acceptation sociale des transformations face aux effets du changement climatique



Mobiliser et associer les acteurs publics et privés aux projets.
Mobiliser et accompagner le Conseil de développement pour contribuer aux politiques du PETR



Faire du Projet Alimentaire Territorial le coordinateur de dynamiques territoriales selon les axes et priorités définies par le plan d'actions 2024 2027



Réviser le SCOT-AEC dans le respect du calendrier et des modalités définies par la délibération du 20 juin 2023, et faire du SCOT-AEC le socle du projet de territoire.



Faire du GR de Pays un vecteur de connaissance du territoire et de fierté
Créer un projet fédérateur impliquant les acteurs publics et privés du territoire.



Définir les actions pertinentes en matière d'attractivité /habitabilité à conduire ensemble à l'échelle du territoire. Produire des outils pour accompagner les élus dans leur rôle d'ambassadeurs du Pays d'Arles



Contribuer à la formalisation d'une vision commune des enjeux de mobilité du territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration régionale des contrats opérationnels de mobilité.

TRADUCTIONS OPERATIONNELLES



Construction partenariale du Plan d'actions du SCOT – AEC
Identifier et mettre en place un outil partagé de suivi et d'évaluation du Plan d'actions.



Animer le programme LEADER, accompagner et financer des porteurs de projet



Accompagner les communes dans la transition et mise en œuvre d'actions en faveur d'une « Restauration Collective Durable » à l'échelle du territoire, en favorisant la montée en compétence l'approvisionnement local et la mutualisation. Déployer des actions pour faciliter l'accès au foncier agricole.



Signature et mise en œuvre d'un Contrat chaleur renouvelable territorial (mission déléguée de l'ADEME)
Évaluer différents formats juridiques et modèles économiques propices à la création d'un dispositif public-privé de contribution à la neutralité carbone.
Suivre et accompagner des projets collectifs de transitions



Définir le tracé du GR de pays , les éléments de narration, d'exploration et les activités à proposer
Préparer sa mise en tourisme. Structurer et valoriser l'offre terroir du Pays d'Arles avec les OT/OTI/PNRs

FONCTIONNEMENT



Conforter le management horizontal et outiller les pratiques d'intelligence collective



Garantir la bonne mise en œuvre des missions confiées au PETR
Sécuriser la trésorerie du PETR

NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITE SOCIALE DES ORGANISATIONS (RSO)

RESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE

En tant que structure porteuse du Plan climat, le PETR respecte en toute cohérence un principe de frugalité dans son fonctionnement courant.

En matière d'achats de matériel, le PETR privilégie le recours au prêt, à la location, à l'achat de matériel d'occasion (ou reconditionné). En cas d'achat de produits neufs, la structure est soucieuse de privilégier : les produits les moins impactants pour l'environnement (papier recyclé ou labellisé FSC/PEFC), le matériel ayant un bon indice de réparabilité. Pour les produits alimentaires des réceptions, nos choix s'orientent de préférence vers des produits locaux issus de l'agriculture biologique, sous signes de qualité et/ou emblématiques de nos terroirs, les produits qui évitent les emballages inutiles ou présentations jetables. Les mêmes obligations sont inscrites dans les cahiers des charges de nos prestataires.

Les fournitures sont gérées de manière à réduire au strict minimum leur consommation. Nous sommes également attentifs à une utilisation respectueuse du matériel pour allonger au maximum sa durée de vie.

Nous optimisons nos déplacements (recours à la visioconférence, covoiturage) et privilégions les transports en commun.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Au-delà des obligations RH réglementaires, la politique sociale du Pays d'Arles vise à apporter aux agents les meilleures conditions possibles dans l'exercice de leur mission et à favoriser leur évolution professionnelle (soutien aux actions de formation). Le travail d'équipe et l'exercice d'un management horizontal favorisent l'intelligence collective, une mobilisation efficace de la diversité des compétences des agents et l'esprit d'initiative.

Depuis la création du Syndicat mixte en 2005, la structure contribue à la formation professionnelle des jeunes en accueillant de nombreux étudiants et veille à proposer des missions professionnalisantes et un encadrement attentif.

En 2023, à l'occasion d'un bilan de prévention de la santé au travail, le PETR a actualisé certaines pratiques et s'est fixé de nouveaux objectifs en matière de sécurité et de bien-être au travail.

NOS MEMBRES ET PARTENAIRES



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Financé par



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



ACT'EE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



GLOSSAIRE

PROGRAMMES

PAS (Projet d'aménagement stratégique), une partie du SCOT-AEC

Le Projet d'Aménagement Stratégique (anciennement PADD) exprime le projet politique du territoire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à 20 ans sur la base du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

GR de pays

Un sentier de grande randonnée de pays, GR de Pays, GR Pays ou GRP est un itinéraire de randonnée destiné à la découverte d'une région française.

Fonds Chaleur

Le Fonds Chaleur, ou Fonds Chaleur Renouvelable, est un dispositif de soutien financier au développement de la production renouvelable de chaleur. Il est géré par l'ADEME

Contrat chaleur renouvelable territorial

Le Contrat chaleur renouvelable territorial est un dispositif qui permet de développer des projets d'EnR&R thermiques sur un territoire via des aides à l'investissement et aux études, ainsi qu'une aide à l'animation territoriale pour faire émerger les projets et accompagner les porteurs de projets.

Ateliers "Destination TEPOS"

Destination TEPOS est une méthode pédagogique à destination des collectivités locales pour co-construire avec les acteurs du territoire une stratégie de transition énergétique locale au cours d'un atelier participatif ludique. Les participants s'approprient les ordres de grandeurs de la transition énergétique sur leur territoire (état des lieux simplifié des enjeux, estimations des potentiels de réduction des consommations d'énergie et de production locale d'énergies renouvelables) et désignent collectivement les leviers d'actions prioritaires à mobiliser.

DECLIC

Démarche expérimentale de coconstruction pour limiter les impacts du changement climatique. Démarche initiée par le CPIE Rhône Pays d'Arles, avec ses partenaires financiers (Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil Départemental des Bouches du Rhône) et un collectif d'acteurs rassemblant des chercheurs, des institutions et des acteurs socioéconomiques du Pays d'Arles. La démarche se décline en deux volets : Décl'ic'mob (sensibilisation pour faciliter la prise de conscience et la mobilisation des acteurs et habitants autour des enjeux de l'eau en période de changement climatique) et Décl'ic'lab (expérimentation d'actions coconstruites permettant de répondre aux enjeux de l'eau sur le Pays d'Arles).

ACTEURS

Comité de programmation

Le Comité de programmation LEADER est l'instance décisionnelle du GAL. Il est chargé de sélectionner les projets de manière objective, transparente et non discriminatoire, à partir d'une grille de sélection.

GAL Groupe d'Action Locale

Composé d'acteurs publics et privés, le GAL met en œuvre la stratégie locale de développement propre au Pays d'Arles.

UNADEL Union Nationale des Acteurs de Développement Local

Ce réseau agit pour un développement local coopératif, sensible et inclusif et rassemble l'ensemble des acteurs, citoyens et parties prenantes de la vie des territoires

NOTIONS

Hospitalité territoriale

L'hospitalité territoriale désigne une approche du marketing territorial qui s'intéresse à l'amélioration du quotidien des populations (santé, commerce, qualité de vie...), aux relations de proximité (alimentation, relocalisation industrielle...), à la prise en compte des enjeux environnementaux (climat, pollution, biodiversité, ...) afin de viser un bien-être local, dont les conditions sont spécifiques à chaque territoire. Elle invite à accorder autant d'attention à l'attractivité et aux conditions d'accueil qu'à la situation des publics déjà présents (prendre soin).

Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Les énergies renouvelables (EnR) sont des énergies primaires inépuisables alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau ou les marées. L'énergie de récupération résulte d'un processus initial dont la finalité n'est pas la production de chaleur. Elle est la quantité d'énergie inéluctablement présente ou piégée dans certains processus ou produits, qui peut être partiellement récupérée ou valorisée.

Compensation carbone volontaire

La compensation carbone volontaire ou compensation volontaire consiste à financer, par l'achat de crédits carbone, un projet qui permet d'éviter, de capter et de séquestrer des gaz à effet de serre (GES).

S'INFORMER - NOUS CONTACTER



www.pays-arles.com

Retrouvez sur le site Internet du PETR toutes les informations sur l'actualité, la présentation de nos missions, tous les documents d'information (diagnostics, études, plaquettes...) en lien avec ces missions, les délibérations votées et les coordonnées de l'équipe du PETR.

Le site Internet dédié au Conseil de développement : travaux en cours, actualités...

www.cddpa.com

Un site Internet pour explorer le territoire du Pays d'Arles et toute la richesse de son offre touristique.

www.provence-pays-arles.com



Suivez nos actualités sur Facebook, LinkedIn, Instagram



Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles

Couvent Saint Césaire
1 impasse des Mourgues
13200 Arles

Tél : 04.90.49.35.50 / contact@pays-arles.org